

Révision de La loi bioéthique en France

États Généraux



Mireille Kerlan, chargée de mission Éthique

On en parle depuis quelques jours dans les médias : la loi bioéthique votée en 2011 doit faire l'objet d'un nouvel examen dans le délai de 7 ans : le nouveau texte sera présenté au parlement à l'automne 2018.

Le processus de révision est lancé par des états généraux de la bioéthique, sous l'égide du CCNE (Conseil consultatif national d'éthique), à partir du 18 janvier 2018 jusqu'en juin. A savoir qu'en dehors de réforme de la loi, le CCNE doit organiser des états généraux de la bioéthique au moins tous les 5 ans.

Les thèmes en débat en 2018 sont regroupés sous le titre : « **Quel monde voulons-nous pour demain ?** » :

- l'avancée de la recherche dans les domaines de la reproduction, du développement embryonnaire et des cellules souches et le respect dû à l'embryon comme personne potentielle,
- les techniques de séquençage et d'ingénierie génomique et les prémisses d'une médecine prédictive,
- les dons et transplantations d'organes,
- les données de santé, notamment au regard du développement des

objets connectés et des risques d'atteintes à la vie privée,

- l'intelligence artificielle et les robots et la responsabilité des professionnels de santé vis-à-vis de leur utilisation,
- les neurosciences au regard du développement des techniques d'imagerie,
- la relation santé-environnement et les responsabilités scientifiques et techniques de l'homme,
- la procréation (PMA, GPA, etc.),
- la fin de vie (question sur la légalisation de l'assistance au suicide, politiques d'accompagnement pour des malades en fin de vie).

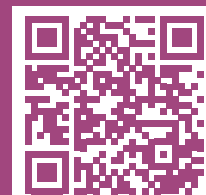
Une soixantaine de débat citoyens, donc ouverts à tout public, vont avoir lieu en région, menés par les espaces éthiques régionaux. Des événements seront aussi organisés en association avec les CRSAs (Conférences régionale de santé et de l'autonomie). Les synthèses de ces débats seront transmises au CCNE.

En parallèle le CCNE mènera une centaine d'auditions auprès d'organismes, associations, sociétés savantes.

Le CCNE s'appuiera sur l'expertise des comités éthiques des principaux instituts de recherche et institutions.

Tout cela fera l'objet d'un rapport de synthèse avant le débat parlementaire à l'automne 2018.

Pour participer ou suivre les débats des états généraux, il faut aller sur les sites des espaces régionaux de réflexion éthique où vous trouverez les dates, lieux et procédures. (Les espaces régionaux de réflexion éthique sont en lien avec chaque ARS).



Un site va être mis en place :
<https://etatsgenerauxdelabioethique.fr>